

**AVIS DE PUBLICATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-453
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-325 DE LA VILLE DE PASPÉBIAC
PAR L'AJOUT DE L'USAGE 41 DANS LA ZONE 240-P**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance extraordinaire du 5 octobre 2017, le Règlement numéro 2017-453;

QUE le Règlement numéro 2017-453 a pour objet et conséquence :

- de modifier le Règlement de zonage 2009-325 par l'ajout dans la zone ciblée 240P, du classement d'usage 240PM;
- d'assurer, outre un usage public, un usage commercial, notamment de la vente au détail – produits divers
- d'ajouter le commerce de fleuriste aux commerces de détail de marchandises diverses.

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 4 septembre 2018, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30;

Donné à Paspébiac, le 6 septembre 2018 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Me Karen Loko
Greffière